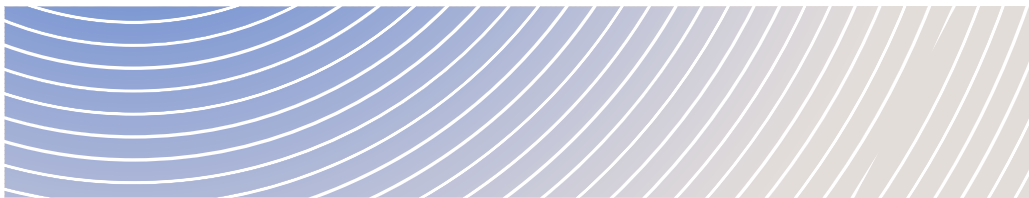




Rapport sur le programme de suivi pour 2023-2024



ÉVALUATION RÉGIONALE DU FORAGE EXPLORATOIRE EXTRACÔTIER
PÉTROLIER ET GAZIER À L'EST DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

20 novembre 2024



Contenu

Rapport sur le programme de suivi pour 2023-2024.....	1
Liste des abréviations et acronymes	3
1. Introduction.....	5
2. Objectif	6
3. Mobilisation.....	6
4. Résumé des activités 2023-2024	6
5. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle	7
6. Évaluation de l'efficacité du programme de suivi.....	20
Annexe I. Modèle logique du programme de suivi de l'ER	23

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation/acronyme	Définition
SHC	Service hydrographique du Canada
OCTNLHE	Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
SCCS	Secrétariat canadien des avis scientifiques
MPO	Pêches et Océans Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
SCF-ECCC	Service canadien de la faune; une direction générale d'Environnement et Changement climatique Canada
FEE	Fonds pour l'étude de l'environnement
Entente de S et C	Entente de subventions et de contributions
Outil SIG	Outil d'aide à la décision du système d'information géographique
GES	Gaz à effet de serre
Gouvernement de T.-N.-L.	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AMP	Aire marine protégée
PEM	Planification de l'espace marin
PE	Protocole d'entente
Règlement ministériel	Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador)
Réponse ministérielle	Réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage exploratoire extracôtiers à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
RARM	Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle à l'évaluation régionale)



NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
RNCan	Ressources naturelles Canada
APC	Agence Parcs Canada
Registre	Registre canadien d'évaluation d'impact
Évaluation régionale	Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
Rapport final de l'ER	Rapport final de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
Comité consultatif de suivi de l'ER	Comité consultatif du programme de suivi de l'évaluation régionale
Programme de suivi de l'ER	Programme de suivi de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
EES	Évaluation environnementale stratégique
Comité directeur	Le Comité directeur du programme de suivi de l'évaluation régionale. Ce comité comprend des représentants des organismes suivants : AEIC, RNCan, ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de Terre-Neuve-et-Labrador, OCTNLHE, ECCC et le MPO
Zone d'étude	La zone d'étude de l'évaluation régionale telle qu'elle est définie à la figure 1.1 du rapport final de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador.

1. Introduction

Le 15 avril 2019, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC) a annoncé le lancement de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (l'évaluation régionale) et la nomination d'un comité pour réaliser l'évaluation régionale (le Comité de l'évaluation régionale). L'objectif de l'évaluation régionale était d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'évaluation d'impact fédérale pour les futurs projets de forage exploratoire en mer dans la zone d'étude d'évaluation régionale définie (la zone d'étude) tout en garantissant que les normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement continuent d'être appliquées et maintenues.

Le 29 février 2020, le Comité de l'ER a présenté son [rapport sur l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador](#). Ce rapport présente en détail les connaissances acquises par le Comité, y compris les activités d'analyse et de mobilisation qui y sont associées, les conclusions auxquelles il est parvenu et les recommandations qui en découlent.

Le 4 juin 2020, le [Règlement visant des activités concrètes exclues - puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador](#), un règlement ministériel élaboré en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) qui définit les exigences pour les futurs projets de forage exploratoire dans la zone d'étude, est entré en vigueur. Par la suite, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AIEC) a publié, dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre), la [Réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage exploratoire extracôtiers à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador](#) (réponse ministérielle). Dans ce document, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (gouvernement de T.-N.-L.) ont donné suite aux recommandations du rapport final du Comité consultatif de l'ER et se sont engagés à mettre en place un programme de suivi de l'évaluation régionale (programme de suivi de l'ER).

Le programme de suivi de l'ER contrôle la mise en œuvre et l'efficacité des divers résultats de l'évaluation régionale et en rend compte, y compris les engagements pris dans la réponse ministérielle correspondante. Le programme de suivi de l'évaluation régionale garantira également que l'information et les analyses restent valables et à jour, et qu'elles continuent à remplir leur fonction prévue, qui est d'éclairer la prise de décision en ce qui concerne les futurs forages exploratoires et les activités associées dans la zone d'étude.

2. Objectif

L'objectif de ce rapport sur le programme de suivi de l'évaluation régionale est de faire le point sur les initiatives et les résultats dudit programme pour la période de référence 2023-2024. Le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (RARM) inclus dans la section 4 fait état des progrès réalisés relativement aux engagements pris par les organismes gouvernementaux et les ministères mentionnés dans la réponse ministérielle. Ces organismes sont l'AEIC, Pêches et Océans Canada (MPO), ECCC, Ressources naturelles Canada (RNCan), l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) et le gouvernement de T.-N.-L. Le rapport présente également une évaluation de l'efficacité globale du programme de suivi (section 5).

3. Mobilisation

Une période de commentaires publics sur la version préliminaire de ce rapport a eu lieu du 6 juin 2024 au 6 juillet 2024. Un avis de cette opportunité a été publié sur le site Web du Registre de AIEC. Aucun commentaire n'a été reçu.

4. Résumé des activités 2023-2024

Outre les activités résumées à la section 4, les activités suivantes ont été menées dans le cadre du programme de suivi de l'ER au cours de l'année de référence 2023-2024 :

- Le Comité consultatif de suivi de l'ER s'est réuni à sept reprises au cours de la période de référence 2022-2023.
- Le 11 octobre 2023, le Comité directeur a rencontré le Comité consultatif de suivi de l'ER afin de partager les travaux réalisés à ce jour et de discuter de la future conduite des comités. Le Comité consultatif de suivi de l'ER a recommandé qu'il établisse ses propres priorités et tâches liées au programme de suivi de l'ER, en plus de répondre aux demandes du Comité directeur. Le Comité directeur a accepté cette recommandation.
- Le 10 novembre 2023, le Comité directeur a nommé Francine Wight au comité consultatif, en remplacement d'un membre sortant.
- Le 30 janvier 2023, Comité consultatif de suivi de l'ER a reçu une mise à jour du projet de recherche sur le saumon atlantique du MPO.
- Le 23 février 2024, l'OCTNLHE a rencontré l'AEIC pour discuter de la transition de l'outil SIG de l'ER vers l'OCTNLHE et établir des plans pour faire la démonstration de l'outil au Comité directeur et au Comité consultatif à l'avenir.

Le tableau 1 donne un aperçu de l'état d'avancement relativement aux 42 engagements pris dans la réponse ministérielle pour la période de référence donnée. Une description de l'état d'avancement est incluse dans le tableau 2.

Tableau 1 : Tableau de bord de l'état d'avancement relativement aux engagements énoncés dans la réponse ministérielle.

État d'avancement	Nombre d'engagements	
	2022-2023	2023-2024
Rempli – entièrement respecté	14	16
Rempli – surveillance continue	12	11
Progrès en cours	16	14
En attente	0	1

5. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle

Le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle ci-dessous s'appuie sur les engagements et les plans de travail énoncés dans le [rapport initial d'avancement relatif à la réponse ministérielle](#) de 2021. Le tableau 1 présente un résumé des modifications apportées à l'état d'avancement relativement aux engagements. Chaque engagement est qualifié par un état d'avancement fondé sur la description du tableau 2. Les engagements du présent rapport respectent le format des engagements décrits dans la réponse ministérielle. Le tableau 3 ci-dessous donne un aperçu des mesures prises ou des résultats obtenus en vue de la réalisation de l'engagement au cours de la période de référence 2023-2024.

Tableau 2 : Description de l'état d'avancement du suivi des engagements énoncés dans la réponse ministérielle.

État d'avancement	Description
Rempli – entièrement respecté	L'engagement a été pleinement rempli. Aucune mesure ou surveillance supplémentaire nécessaire.



Rempli – surveillance continue	L'engagement a été rempli. Toutefois, une surveillance continue est nécessaire.
Progrès en cours	L'engagement n'a pas été pleinement rempli, mais des progrès ont été réalisés ou des mesures ont été prises pour remplir l'engagement et veiller au respect de l'échéance prévue.
En attente	Les progrès de l'engagement ont été interrompus et une justification a été fournie.

Tableau 3 : Mises à jour des engagements des ministres précisés dans la réponse ministérielle, relativement aux recommandations de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador

Engagement	État d'avancement
Recommandations du comité concernant le règlement	
1. Mesures d'atténuation et de suivi (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
2. Observateurs d'oiseaux marins formés (ECCC) <ul style="list-style-type: none"> Le Service canadien de la faune continue d'examiner les données recueillies par des observateurs formés dans le cadre des programmes de forage exploratoire (voir point n° 29 pour plus de renseignements). 	Rempli – surveillance continue
3. Plans de communication sur les pêches (OCTNLHE et AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
4. Notifications préalables au forage (OCTNLHE et AEIC) <ul style="list-style-type: none"> La liste des intervenants tenue par l'OCTNLHE a été examinée et sera mise à jour périodiquement afin de s'assurer que les communications des promoteurs parviennent à toutes les parties en temps opportun (comme le prévoit le Règlement ministériel). 	Rempli – surveillance continue
5. Mesures d'atténuation des effets sur les oiseaux migrants (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
6. Surveillance des oiseaux de mer (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
7. Formation sur les échouages d'oiseaux de mer (AEIC) <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté

Engagement	État d'avancement
<p>8. Activités dans les refuges marins et les zones de fermeture (MPO, OCTNLHE et AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>9. Consultations en matière d'élaboration de règlement (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>10. Exigences en matière de notification (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>11. Application de l'exclusion (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>12. Examen de la réponse ministérielle (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le processus d'examen sera tenu dans les cinq ans après l'entrée en vigueur du Règlement – voir RARM 2021 	Progrès en cours
<p>13. Modélisation adéquate et appropriée (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le 30 août 2023, ExxonMobil Canada Ltd. a soumis une description de projet pour un programme de forage exploratoire de 2024 à 2034 (permis exploratoire n° 1169). Le promoteur doit satisfaire aux conditions énoncées à l'annexe 2 du Règlement, y compris celles relatives à la modélisation des déblais de forage (condition 6(b)) et aux déversements (condition 32(a)). L'OCTNLHE vérifiera le respect de ces conditions. 	Rempli – surveillance continue
<p>Recommandations du comité pour le programme de suivi de l'évaluation régionale</p>	
<p>14. Rapport annuel sur le programme de suivi (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rapport sur le programme de suivi de l'ER 2023-2024 devrait être publié en juillet 2024. 	Progrès en cours
<p>15. Plan à long terme pour l'outil d'aide à la décision SIG (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de T.-N.-L.)</p> <ul style="list-style-type: none"> Une version actualisée de l'outil SIG a été préparée et publiée en mai 2021. 	Rempli – surveillance continue

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> Des dispositions ont été prises pour la poursuite de l'hébergement et de l'entretien en ligne, ainsi que pour la conservation de la licence logicielle du système SIG jusqu'au 30 Septembre 2024. L'OCTNLHE hébergera et maintiendra l'outil SIG à partir de ce moment-là. Recensement continu d'ensembles de données nouveaux et actualisés pour les futures mises à jour du SIG, avec l'avis du Comité consultatif de suivi de l'ER. 	
<p>16. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de T.-N.-L.)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'engagement a été pleinement respecté – voir RARM 2021 	Rempli – entièrement respecté
<p>17. Examens et rapports (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les engagements des parties, précisés dans la réponse ministérielle, continuent à faire l'objet d'un suivi et d'un rapport public dans le rapport annuel sur le programme de suivi de l'ER. 	Rempli – surveillance continue
<p>18. Intégration de perspectives diverses (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres du Comité consultatif de suivi de l'ER ont été nommés en juillet 2021. Les membres du Comité sont issus de diverses sphères, dont les collectivités autochtones, l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie de la pêche, les organisations environnementales non gouvernementales, les groupes d'intérêt universitaires et le public. Le programme de suivi de l'ER continuera à rechercher et à intégrer des perspectives diverses par le biais de processus d'engagement. Le cas échéant, la période de consultation publique sera tenue pour faire l'examen des principaux documents et recueillir des commentaires. 	Rempli – surveillance continue
<p>19. Utilisation des études et examens scientifiques (MPO et ECCC)</p> <p>Modélisation prédictive propre aux espèces d'ECCC pour les oiseaux de mer</p> <ul style="list-style-type: none"> Les données de suivi existantes d'ECCC et de ses partenaires ont été compilées et des cartes préliminaires mettant en évidence l'utilisation saisonnière des oiseaux de mer (combinant à la fois les données de suivi et les données provenant de relevés en mer) ont été réalisées. L'évaluation par les pairs a été lancée et se poursuit. À ce jour, les cartes et les résultats ont été examinés par les 	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<p>coauteurs, les commentaires et les modifications des coauteurs sont en cours d'intégration, et le manuscrit sera soumis à la littérature primaire d'ici le 30 avril 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux sur les cartes prédictives sont en cours. Les premières ébauches de toutes les cartes prédictives ont été achevées, mais on doit encore résoudre un certain nombre de mises en garde. Les travaux d'amélioration des cartes prédictives demeurent en cours, notamment en intégrant les données les plus récentes de la région du Québec et en incorporant de nouveaux prédicteurs. <p>Modélisation de la répartition des espèces de mammifères marins du MPO</p> <ul style="list-style-type: none"> Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO reste satisfaisant. La validation des données relatives aux observations dans la région de T.-N.-L. est terminée et ces données ont également été regroupées dans une base de données unique pour le Canada atlantique. Le processus de cartographie des détections acoustiques de baleines supplémentaires à des fins de modélisation est en cours et viendra compléter les données relatives aux observations. Les données environnementales seront utilisées en combinaison avec les données relatives aux observations pour créer des modèles d'habitat qui seront partagés une fois validés. 	
Recommandations du Comité à l'intention de ministères ou organismes particuliers	
<p>20. Portée des éléments pour l'évaluation de projets désignés (AEIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> La portée des éléments continuera à faire l'objet d'un suivi dans le cadre du programme de suivi de l'ER – voir RARM 2021. 	Rempli – surveillance continue
<p>21. Saumon de l'Atlantique (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Des progrès significatifs ont été réalisés en vue d'atteindre l'objectif du projet du Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE), à savoir déterminer la probabilité que le saumon de l'Atlantique provenant de différentes rivières pénètre dans des zones présentant un intérêt pour les activités de production et d'exploration pétrolières et gazières, y compris le moment, la durée et les zones spécifiques où cela est susceptible de se produire. 2023 a marqué la dernière année de marquage pour ce projet, la collecte de données se poursuivant pendant la période de recherche sur le terrain de 2024. Le projet commence à 	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<p>engendrer des données préliminaires et des présentations sont en cours avec les collaborateurs; une présentation a été faite au comité de suivi de l'évaluation régionale en janvier 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cela représente une amélioration considérable de la capacité opérationnelle de détection du saumon dans les eaux du large et dans la ZER de l'OCTNLHE. 	
<p>22. Océanite cul-blanc et autres espèces d'importance (ECCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport sommaire, dans le cadre de l'entente de subventions et de contributions, a été reçu au printemps 2023. 	Rempli – entièrement respecté
<p>23. Accessibilité des données (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atlas des cartes interactives de la planification de l'espace marin (PEM) a été lancé publiquement sur le site Web de la PEM le 31 janvier 2023, sous le nom d'Atlas de la planification marine du Canada. Il est disponible à l'adresse : https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/planning-planification/atlas/index-fra.html. Il a été présenté au pavillon du cinquième congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5), qui s'est tenu du 3 au 9 février 2023. • MarineCollab (anciennement appelé MSP Platform) est une plateforme SharePoint utilisée pour partager des informations et collaborer avec des partenaires externes (notamment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les gouvernements et collectivités autochtones) impliqués dans les processus de planification et de conservation du milieu marin. S'appuyant sur le succès des deux projets pilotes régionaux, la plateforme est désormais utilisée par toutes les zones de PEM du MPO. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un entrepôt de données, la plateforme permet aux partenaires de PEM d'accéder aux connaissances et aux produits d'information dérivés des données, y compris, mais sans s'y limiter, les pêches, et propose des liens vers d'autres outils tels que l'Atlas de PEM et le Portail de données ouvertes. 	Rempli – entièrement respecté
<p>24. Données sur les pêches commerciales (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le MPO et l'OCTNLHE continuent de se réunir régulièrement plusieurs fois par an. En outre, les experts en données des deux organisations ont collaboré pour l'ajout de données sur les ressources pétrolières à l'Atlas de la planification maritime du Canada. Les données sur les ressources pétrolières sont présentées dans le widget Ajouter des données de l'Atlas de la planification maritime du Canada, à l'aide des services de cartographie Web publiés par l'OCTNLHE. 	Rempli – entièrement respecté

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> Le document Pêche Commerciale dans l'Est du Canada a été publié sur le portail Données ouvertes Canada le 14 septembre 2021. Cet ensemble de données délimite les prises par unité de surface par espèce et par type d'engin pour les pêches commerciales de 2009 à 2018 dans les régions du MPO de l'est du Canada. Les prises par unité sont réparties dans des hexagones de 10 km², selon le poids total des prises, en kg, par hexagone. Le personnel du MPO de la région de Terre-Neuve-et-Labrador met à jour l'ensemble des données sur les pêches commerciales afin d'y inclure des renseignements concernant la période allant de 2012 à 2021. Cet ensemble de données sur les pêches et les limites des zones de pêche de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest figurent dans l'Atlas de la planification maritime du Canada, qui a été publié en janvier 2023. 	
<p>25. Protocole de communication des connaissances (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de l'intendant en chef des données dirige un groupe de travail national sur l'entente de partage de données (EPD), qui fait partie du cadre national de gouvernance des données. Le groupe a collaboré avec des experts en la matière (notamment dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du droit) pour élaborer une série de modèles d'ententes de partage de données et un arbre de décision, un formulaire d'évaluation et des directives de soutien. Les modèles d'EPD couvrent le partage ponctuel de données, les données partagées avec l'extérieur, les données reçues d'une organisation extérieure et le partage bidirectionnel de données avec une organisation extérieure. D'autres directives et processus d'entente de partage de données, y compris ceux concernant la souveraineté des données Autochtones des connaissances traditionnelles, en accord avec les responsabilités du MPO en vertu de la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, seront élaborés Outre les travaux sur l'EPD, le Bureau de l'intendant en chef des données élabore actuellement (ou adopte/adapte, le cas échéant) des principes directeurs, des exigences (rôles et responsabilités) et des outils d'évaluation dans le cadre de l'ensemble des politiques ministérielles en matière d'éthique des données et d'intelligence artificielle, qui serviront à orienter le traitement et l'utilisation des données reçues par le MPO. De plus, le Bureau saisit les occasions de faire participer des groupes de travail ministériels, d'autres ministères et des intervenants autochtones à l'élaboration conjointe d'éléments de l'ensemble des politiques ayant des répercussions potentielles sur les collectivités autochtones. 	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p>26. Protocole de collecte et de communication des renseignements (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'atlas des cartes interactives de la planification de l'espace marin (PEM) a été lancé publiquement sur le site Web de la PEM le 31 janvier 2023, sous le nom d'Atlas de la planification marine du Canada. Il est disponible à l'adresse suivante : https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/planning-planification/atlas/index-fra.html. Bien que la version 1 de l'Atlas ait été élaborée à la suite de tests approfondis auprès des utilisateurs, le MPO envisage d'accorder 12 à 18 mois aux partenaires et aux intervenants pour qu'ils se familiarisent avec l'application avant de solliciter des avis sur les changements éventuels à apporter à la version 2 de l'Atlas. 	Rempli – entièrement respecté
<p>27. Accessibilité des données sur les mammifères marins et les tortues de mer (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO reste satisfaisant (voir également l'engagement 19 ci-dessus). 	Progrès en cours
<p>28. Normes pour les observateurs de mammifères marins (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le MPO finalise le processus d'établissement de normes de qualification pour les observateurs de mammifères marins. 	Progrès en cours
<p>29. Levés des oiseaux échoués (ECCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> ECCC renforce ses capacités internes afin d'assurer le contrôle de la qualité des données sur les oiseaux échoués qui sont collectées par les exploitants, de saisir les nouvelles données en temps voulu dès la réception des données vérifiées et de mettre à jour la base de données sur les oiseaux échoués à l'aide des données collectées antérieurement (principalement des recherches opportunistes). Au cours de cet exercice, le ECCC a examiné deux plans de gestion des oiseaux de mer d'exploitants en les aidant à développer de solides levés des oiseaux échoués systématiques et spécifiques aux navires. 	Progrès en cours
<p>30. Disponibilité des renseignements et lacunes en matière de données (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des risques environnementaux globaux, de la disponibilité des renseignements et des lacunes éventuelles en matière de données concernant une zone spécifique dans le cadre du 	Rempli – surveillance continue

Engagement	État d'avancement
<p>processus de prise de décision en matière de statut domanial continuera à faire l'objet d'un suivi par le biais du programme de suivi de l'ER.</p>	
<p>31. Initiatives liées aux zones spéciales (MPO et ECCC)</p> <p>ECCC</p> <ul style="list-style-type: none"> • ECCC continue de collaborer avec le MPO et l'Agence Parcs Canada afin de garantir la disponibilité de l'information existante du ECCC pour éclairer les décisions portant sur la création d'aires protégées. • Le travail fondamental de collecte d'informations se poursuit et des progrès ont été réalisés en vue de la création d'une réserve nationale d'espèces sauvages en milieu marin à Terre-Neuve. ECCC a fourni des fonds pour aider la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la Première Nation Miawpukek à accroître leur capacité à participer à cette initiative. <p>MPO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les meilleurs renseignements disponibles provenant de diverses sources, y compris les données scientifiques et les connaissances des Autochtones et des collectivités, continuent d'éclairer les processus de création et de gestion des AMP et d'AMCEZ du gouvernement du Canada. • Le MPO, en collaboration avec l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE), a élaboré des orientations opérationnelles visant à réduire au minimum les répercussions des forages exploratoires extracôtiers sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les AMCEZ. Ces orientations sont disponibles en ligne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Directives régionales sur les mesures de protection des coraux et des éponges pendant le forage d'exploration (dfo-mpo.gc.ca) ○ Brochure sur les directives régionales sur les mesures de protection des coraux et des éponges pendant le forage d'exploration dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador ○ Résumé des directives régionales sur les mesures de protection des coraux et des éponges pendant le forage d'exploration dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador • Les détails de la Norme de protection des AMP fédérales ont été clarifiés en 2023 et publiés en ligne : https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm/protection-standard-norme-protection-fra.html 	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> Le document <i>Directives relatives aux autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ) en milieu marin</i> de 2022 du gouvernement du Canada met en œuvre la norme fédérale de protection des AMCEZ. Les directives sont disponibles en ligne : https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/oecm-amcepz/protection-standard-norme-protection-fra.html 	
<p>32. Disponibilité de l'imagerie des déversements (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le protocole d'entente conclu entre ECCC et l'OCTNLHE facilite l'échange de renseignements lors d'une intervention d'urgence en cas d'incident de pollution. L'OCTNLHE peut demander conseil et assistance à ECCC dans le cadre de la préparation ou d'une intervention en cas d'urgence environnementale. ECCC peut faire appel à des experts compétents dans le domaine de la protection de l'environnement pour contribuer à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence environnementale, ainsi qu'établir des cartes de sensibilité numériques à l'aide de bases de données de ressources géospatiales et d'autres outils, comme l'imagerie des déversements, susceptibles d'être mis à la disposition des groupes autochtones et des intervenants. L'engagement de l'OCTNLHE et d'ECCC se poursuit. 	<p>Progrès en cours</p>
<p>33. Orientations sur l'atténuation des effets sur les coraux et les éponges (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le MPO, en collaboration avec l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE), a élaboré des orientations opérationnelles visant à réduire au minimum les répercussions des forages exploratoires extracôtiers sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les AMCEZ. Ces orientations prennent en compte les meilleurs renseignements et conseils scientifiques disponibles, les pratiques exemplaires internationales, les pratiques régionales de l'industrie et les commentaires des parties intéressées. Une approche équilibrée a été adoptée pour maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement lors de la mise en œuvre des programmes de forage exploratoire dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador. Les matériels d'orientation (rapport complet, résumé et brochure) sont finalisés et disponibles en ligne : 	<p>Rempli – entièrement respecté</p>

Engagement	État d'avancement
<p>Directives régionales sur les mesures de protection des coraux et des éponges pendant le forage d'exploration (dfo-mpo.gc.ca) Publications (dfo-mpo.gc.ca)</p>	
<p>34. Mises à jour des normes sur les ondes sismiques ou des mesures d'atténuation (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le MPO élabore une ébauche d'amendements à l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin (l'Énoncé) et entamera le processus de consultation des partenaires fédéraux et des intervenants avant sa publication. Les amendements proposés intégreront les données scientifiques les plus récentes et les pratiques d'excellence internationales en matière d'atténuation des ondes sismiques. 	<p>Progrès en cours</p>
<p>35. Données de référence sur les niveaux de contaminants (MPO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen terminé. 	<p>Rempli – entièrement respecté</p>
<p>36. Décisions relatives au statut domanial (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'inclusion de l'information et de l'analyse de l'évaluation régionale et des résultats du programme de suivi de l'ER dans les décisions relatives au statut domanial est suivie régulièrement. 	<p>Rempli – surveillance continue</p>
<p>37. Évaluations environnementales stratégiques (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour le moment, il n'y a aucune nouvelle EES ou mise à jour aux EES existantes dans la zone d'étude de l'ER. 	<p>Progrès en cours</p>
<p>38. Scénarios de forage exploratoire (gouvernement du Canada, gouvernement de T.-N.-L. et OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre prévu de puits à forer sur une base annuelle entre 2024 et 2025, ainsi que la répartition spatiale de ces puits, ne dépassent pas les scénarios de forage exploratoire du Comité de l'ER. Pour le moment, d'après l'activité prévue de l'industrie, il ne serait pas nécessaire de mettre à jour les scénarios de forage avant 2025. 	<p>Progrès en cours</p>
<p>39. Effets cumulatifs (gouvernement du Canada, gouvernement de T.-N.-L. et OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les effets cumulatifs, une structure de gouvernance et d'engagement de PEM été mise en place pour faire progresser les éléments clés de la PEM. Plus particulièrement, deux 	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p>groupes de travail (données et engagement) ont été formés sous l'égide du Comité Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur la gestion des océans afin de collaborer avec les principaux partenaires et intervenants sur la collecte et le partage de renseignements relatifs à la PEM.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme de planification de l'espace marin du MPO a cerné l'analyse de la cartographie des effets cumulatifs comme une priorité nationale de développement et a fait progresser un processus de cartographie des effets cumulatifs par l'intermédiaire du Secrétariat canadien des avis scientifiques (publication prévue en 2024). Dans ce contexte, les effets cumulatifs désignent les effets de pressions multiples (créées par les activités humaines) agissant ensemble sur des composantes valorisées (p. ex., des habitats et/ou des espèces) dans une zone donnée. Par conséquent, ce travail consiste à combiner des couches de données spatiales des activités marines et côtières avec des données écologiques comme intrants dans une analyse qui modélise les interactions entre les facteurs de stress et les habitats/espèces, ce qui donne une carte des effets cumulatifs. Si cette carte peut être utilisée pour soutenir la planification de l'espace marin de manière plus générale, elle peut également contribuer à enrichir les connaissances actuelles sur les effets dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador. La région de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) du MPO a commencé à travailler sur un exercice de cartographie des effets cumulatifs pour les activités marines en utilisant cette base de connaissances existante pour orienter les travaux régionaux. La portée de l'analyse préliminaire dépendra des données disponibles et de l'étendue des couches spatiales incluses. La région de T.-N.-L. a travaillé à l'identification des facteurs de stress appropriés et des couches de données écologiques nécessaires à cette analyse. Ce processus est en cours et les premières exécutions du modèle d'effets cumulatifs additifs seront effectuées lorsque le financement et les ressources le permettront. 	
<p>40. Plans de retombées économiques (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les plans de retombées économiques pour les programmes de forage exploratoire constituent une exigence réglementaire et sont disponibles au public sur les sites Web des exploitants. 	Rempli – surveillance continue
<p>41. Plans de diversité (OCTNLHE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives en faveur de la diversité doivent être incluses dans les plans de retombées économiques liés à l'exploration et être rendues publiques sur les sites Web des exploitants. 	Rempli – surveillance continue
<p>42. Émissions de gaz à effet de serre (ECCC et AEIC)</p>	En attente

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> Cet engagement a été suspendu jusqu'à ce que l'orientation relative aux émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> soit plus claire. L'ébauche de rapport sur l'analyse sectorielle des émissions de gaz à effet de serre attribuables au forage exploratoire au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador devra être modifiée en tenant compte de tout amendement pertinent à la loi. 	

6. Évaluation de l'efficacité du programme de suivi

L'évaluation de l'efficacité du programme de suivi vise à :

- Appuyer la reddition de comptes entre les parties mentionnées dans le mandat pour le programme de suivi de l'ER;
- Déterminer les lacunes ou les améliorations susceptibles de justifier toute modification du mandat pour le programme de suivi de l'ER;
- Soutenir la formation continue pour les futures activités menées après l'ER.

Pour juger de l'efficacité du programme de suivi de l'ER, les résultats du programme sont comparés à des objectifs permettant d'évaluer l'atteinte des résultats souhaités du programme de suivi de l'ER. L'annexe I comprend un modèle logique décrivant la manière dont les intrants et les activités du programme de suivi de l'ER servent à atteindre les résultats escomptés du programme.

Au cours de l'année de référence 2023-2024, 8 objectifs ont été atteints, 3 objectifs étaient sans objet et 0 objectif n'a pas été atteint (tableau 1). Les objectifs visant à garantir la prise en compte de l'information récente et émergente dans le processus de prise de décision et à respecter les engagements ministériels ont été pleinement atteints. Les objectifs visant à garantir le respect continu des normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement ne s'appliquaient pas entièrement à l'année de référence, car l'unique projet lancé en vertu du Règlement ministériel n'a pas encore produit de renseignements pertinents à l'appui de l'examen du Règlement ministériel. D'après les objectifs fixés pour l'année de référence 2023-2024, le programme de suivi a permis d'atteindre les résultats escomptés.

Tableau 1 : Tableau de mesure du rendement pour l'année de référence 2023-2024 concernant le programme de suivi de l'ER.

Résultat du programme	Indicateurs	Objectifs	Résultats et commentaires
<p>Les renseignements récents et émergents sont pris en compte dans la prise de décision (Modèle logique, résultat 1B)</p>	<ul style="list-style-type: none"> La mise à jour de l'outil SIG se poursuit. De plus, il est utilisé pour éclairer la prise de décision concernant les projets de forage exploratoire. Les groupes autochtones et les intervenants (y compris le Comité consultatif de suivi de l'ER) participent à l'examen des principaux produits de suivi de l'ER et formulent des commentaires à leur sujet 	<p>Le Comité consultatif de suivi de l'ER examine les renseignements et, le cas échéant, formule des recommandations concernant l'outil SIG.</p>	<p>Objectif atteint.</p> <p>Le Comité directeur continue à mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif de suivi de l'ER sur le plan à long terme pour l'outil SIG. Une démonstration de l'outil SIG est prévue pour appuyer les futures recommandations du Comité consultatif de suivi de l'ER.</p>
		<p>Le cas échéant, le Comité consultatif de suivi de l'ER fait des recommandations au Comité directeur.</p>	<p>Objectif atteint.</p> <p>Aucune recommandation n'a été demandée par le Comité directeur ou fournie par le Comité consultatif de suivi de l'ER.</p>
		<p>Le Comité directeur reçoit et examine des avis, des recommandations ou des commentaires sur les principaux documents pertinents pour l'ER</p>	<p>Objectif atteint.</p> <p>Le Comité directeur œuvre à l'adoption des recommandations sur l'outil SIG. L'avis du Comité consultatif sur le cadre d'évaluation de l'efficacité a été discuté et pris en compte par le Comité directeur.</p>
<p>Les gouvernements veillent au respect continu des normes en matière de protection</p>	<p>Le Règlement ministériel et le suivi de l'ER sont mis en œuvre en collaboration avec l'OCTNLHE, l'AEIC, RNCAN, le gouvernement</p>	<p>Les exploitants de projets de forage exploratoire qui sont exemptés d'une évaluation d'impact fédérale se conforment au Règlement ministériel</p>	<p>Objectif atteint.</p> <p>L'exploitant du premier programme de forage exploratoire en vertu du règlement s'est conformé à l'article 3 du Règlement ministériel et a indiqué qu'il respectait pleinement les conditions. Les activités de vérification de la conformité de l'OCTNLHE sont en cours.</p>

de l'environnement les plus strictes; (Modèle logique, résultat 1A)	de Terre-Neuve-et-Labrador, le MPO et ECCC	Les résultats des programmes de suivi sont soumis à l'OCTNLHE.	Sans objet. Aucun projet de forage exploratoire n'a atteint le stade de la communication des résultats des programmes de suivi en vertu du Règlement ministériel.
		Les renseignements collectés étayent l'examen quinquennal du Règlement ministériel.	Sans objet. Les projets lancés en vertu du Règlement ministériel n'ont pas encore produit les renseignements pertinents.
		Des mesures sont prises pour combler les lacunes ou apporter les améliorations potentielles recensées lors de l'examen quinquennal du Règlement ministériel.	Sans objet. Les projets lancés en vertu du Règlement ministériel n'ont pas encore produit les renseignements pertinents.
Démontrer les progrès accomplis et la réalisation des engagements ministériels (modèle logique, résultats 2A et 2B)	Le rapport annuel destiné au public permet de suivre l'état d'avancement relativement aux engagements et d'en rendre compte	Les ministères soumettent à l'AEIC un résumé annuel des progrès accomplis relativement aux engagements pris	Objectif atteint. Les résumés annuels des ministères figurent dans ce rapport.
		Le rapport est publié chaque année dans le Registre.	Objectif atteint.
	Des progrès annuels sont réalisés relativement aux engagements pris dans la réponse ministérielle au rapport du Comité de l'ER jusqu'à ce qu'ils soient entièrement remplis.	Les engagements portant la mention « Progrès en cours » font l'objet de mises à jour détaillées et/ou de plans de travail actualisés jusqu'à leur réalisation.	Objectif atteint.
		Concernant les engagements qui ne peuvent être réalisés, des mesures appropriées sont prises ou une justification adéquate est donnée et rendue publique	Objectif atteint. Aucun engagement n'a été indiqué comme ne pouvant être réalisé.

Annexe I. Modèle logique du programme de suivi de l'ER

